

Le plan régional de
santé au travail
2010-2014
PRST 2 Pays de la Loire

PRST 2

Pays de la Loire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

À partir des éléments de diagnostic régional de la santé et de la sécurité et des concertations menées avec les différents acteurs, la région des Pays de la Loire a retenu 22 actions réparties dans 5 thématiques :

- 1 - Recherche et amélioration de la connaissance, notamment des risques émergents.
- 2 - Prévention des risques chimiques, et notamment Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR).
- 3 - Prévention des risques liés à certaines activités: risque routier, manutention, BTP.
- 4 - Prévention des risques psychosociaux liés au travail dans son ensemble et aux changements dans les organisations.
- 5 - Formation des acteurs et accompagnement des entreprises dans leurs diagnostics et la construction de plans d'action en particulier sur les TMS ou les conduites addictives.

Le plan santé au travail

Le Plan Santé au travail (2005-2009), qui avait pour objectif la réforme du dispositif national de prévention des risques professionnels, a permis de donner une visibilité politique aux objectifs publics en matière de santé et de sécurité au travail.

Le Plan Santé au travail 2010-2014 (PST2) s'inscrit dans la continuité du premier plan et passe par la mise en œuvre effective d'actions visant à prévenir les risques professionnels et le mal-être au travail, à réduire les accidents et les maladies professionnelles, à prévenir la pénibilité, l'usure due au travail et la dégradation de la santé, et à permettre le maintien dans l'emploi.

Pour tenir compte des spécificités locales, le PST2 est décliné en **Plan Régional Santé au Travail 2** (PRST2) qui fixe, à partir des données et des réalités régionales, les objectifs, les actions et les moyens en matière d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail.

Le PRST2, destiné à promouvoir la santé au travail dans le cadre plus large de la santé publique, s'inscrit ainsi dans la logique des actions menées dans d'autres plans, comme le Plan Régional Santé Environnement (PRSE), le Plan Écophyto 2018...

Le rôle de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Créée le 15 février 2010, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Pays de la Loire assure la mise en œuvre coordonnée des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail et de la protection des consommateurs,

Elle est organisée en 3 pôles: pôle 3^e (économie, entreprises, emploi), pôle C (concurrence et consommation), pôle T (politique du travail).

Le PRST2 est porté par le pôle "politique du travail" de la DIRECCTE.

Démarche partenariale

Le PRST2 s'inscrit dans une démarche partenariale en associant les acteurs publics de la prévention des risques professionnels et de santé publique, les partenaires sociaux, les branches concernées.

Il vise à renforcer les actions conduites par les différents partenaires en mutualisant et coordonnant leurs moyens, à développer de nouvelles synergies capables de favoriser des projets innovants pour la santé au travail et à s'engager dans des voies encore peu ou pas explorées.

Objectifs

Le PRST2 reprend les 4 axes développés dans le PST2:

- Améliorer la connaissance en santé au travail.
- Poursuivre une politique active de prévention des risques professionnels.
- Encourager les démarches de prévention des risques dans les entreprises, notamment les PME et TPE.
- Piloter le plan, communiquer, développer et diversifier des outils pour une effectivité du droit.

SOMMAIRE

Introduction	3
Axe 1 - Améliorer la connaissance en santé au travail	
Renforcer les actions de recherche en santé environnement travail	
1 - Renforcer la recherche sur les facteurs de risques psychosociaux: la prévention du suicide	5
2 - Renforcer la recherche en santé au travail: les matériaux biosourcés	5
3 - Favoriser la recherche sur des risques émergents: les nanomatériaux	6
Développer les outils de connaissance et de suivi	
4 - Améliorer la connaissance des acteurs de la prévention sur le risque chimique et le règlement REACH	6
Agir sur la formation	
5 - Intégrer la santé sécurité au travail dans l'enseignement technique et professionnel	6
Axe 2 - Poursuivre une politique active de prévention des risques professionnels	
Renforcer la prévention en direction de certains risques ou secteurs	
Risque chimique	
6 - Améliorer la traçabilité de l'exposition des salariés aux produits phytosanitaires	7
7 - Informer et contrôler les secteurs de la réparation automobile et du nettoyage industriel	8
8 - Réduire les expositions à l'amiante	8
9 - Participer à la campagne expérimentale amiante	8
10 - Élaborer une charte d'optimisation des pratiques en radiographie industrielle	9
Risques psychosociaux	
11 - Prévenir les risques psychosociaux liés au travail	9
Risque routier	
12 - Prévenir le risque routier au travail	10
BTP	
13 - Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à l'intégration de la prévention dès la conception	10
14 - Améliorer la prévention des risques de chutes de hauteur	11
15 - Sensibiliser les acteurs de la construction aux risques liés à la manutention (masses en mouvement)	11
Axe 3 - Encourager les démarches de prévention des risques dans les entreprises, notamment dans les PME et TPE	
Accompagner les entreprises dans le diagnostic et la construction de plans d'action	
16 - Aider les entreprises dans la prévention des troubles musculo squelettiques	14
17 - Accompagner les entreprises dans la prévention des risques psychosociaux	14
18 - Sensibiliser les entreprises aux risques liés à des conduites addictives	15
S'appuyer sur la réforme des services de santé au travail pour rénover le pilotage de la santé au travail et la gouvernance des SST	
19 - Renforcer le rôle des services de santé au travail comme acteurs de la prévention	15
Axe 4 - Pilotage du plan, communication, développement et diversification des outils pour une effectivité du droit	
Suivi de la mise en œuvre du plan	
20 - Assurer la coordination du PRST2 et le suivi des actions	17
Communication	
21 - Faire connaître et valoriser la démarche par des actions de communication	18
22 - Réaliser une brochure sur le risque chimique destinée au grand public	18
Glossaire	19

AXE 1 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE EN SANTÉ AU TRAVAIL

Pour s'adapter à leur environnement économique et technologique, les entreprises modifient leurs systèmes d'organisation et leurs productions. Ces évolutions affectent les conditions de travail et sont susceptibles de générer de nouveaux risques qu'il est primordial d'anticiper. Il convient donc de trouver dans les avancées de la recherche en santé au travail, matière à élaborer de nouvelles mesures de prévention.

Renforcer les actions de recherche en santé environnement travail

Risques psychosociaux

1 - Renforcer la recherche sur les facteurs de risques psychosociaux: la prévention du suicide.

Les nouvelles formes d'organisation du travail et de management des entreprises font peser sur les salariés des contraintes croissantes et doivent être analysées.

La prévention du suicide est une priorité de santé publique en France (+ de 10000 décès par an). L'évolution du travail à travers son organisation peut générer de la souffrance psychique, facteur de risque de suicide non négligeable, comme l'actualité a pu le révéler avec l'augmentation des suicides de salariés sur leur lieu de travail. Plusieurs facteurs peuvent conduire à ce geste et il convient de repérer de manière plus complète et plus précise l'impact réel du travail.

Réf. PST2: axe 1 objectif 1 action 1

Acteurs: DIRECCTE - LEEST - InVS

Référent: jean-yves.dubre@direccte.gouv.fr

Risques émergents

2 Renforcer la recherche en santé au travail: les matériaux biosourcés.

L'engouement pour les constructions "écologiques" a pour conséquence le recours à de nouveaux matériaux d'isolation d'origine végétale ou animale.

Ces matériaux biologiques ou "bio sourcés" comportent des micro-organismes qui nécessitent un traitement afin d'en assurer la durabilité. Ils ne sont donc pas totalement naturels et leur utilisation peut présenter un danger pour la santé des salariés.

Réf. PST2: axe 1 objectif 1 action 2

Acteurs: DIRECCTE - AMEBAT - CARSAT

Référent: veronique.tassy@direccte.gouv.fr

Objectifs

Mieux connaître les populations ayant eu un geste suicidaire pour évaluer la part du travail dans leurs motivations (organisation du travail pathogène, changements dans le travail entraînant une perte de sens ou des conflits éthiques, organisation du travail ne permettant pas de construire sa santé ou ne permettant pas de faire face à des difficultés personnelles de la vie hors travail...)

Actions

Travaux de recherche en lien avec l'InVS, au niveau de l'unité médico-sociale du CHU d'Angers (médecine E) pour évaluer le poids du vécu au travail dans les motivations de gestes suicidaires dans des populations au travail ou au chômage, hospitalisés au CHU pour une tentative de suicide.

Mesurer l'impact du vécu au travail pour équilibrer une structure psychique pathologique ou au contraire déclencher une décompensation.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

Objectifs

- Établir un diagnostic régional de la production et de l'emploi des matériaux d'isolation biosourcés.
- Établir une veille bibliographique permettant de préparer des modules d'information à destination des médecins du travail, des agents de contrôle, des préventeurs et des salariés.
- Établir une veille sanitaire sur des populations de salariés exposés à de nouvelles techniques de production et à de nouvelles expositions.
- Informer les utilisateurs, fabricants et distributeurs des risques et des mesures de prévention préconisées.

Actions

- Visite de chantiers utilisant ce type de matériaux avec regard pluridisciplinaire médecins du travail AMEBAT / ingénieur de prévention / médecin inspecteur du travail.
- Synthétiser les informations sur le sujet provenant des différents participants.
- Élaborer un outil d'information (guide, livret, plaquette) à destination des utilisateurs salariés ou non.
- Participer à des événements pour sensibiliser la branche professionnelle (producteurs, distributeurs).

3 - Favoriser la recherche sur des risques émergents: les nanomatériaux

De même, on constate une utilisation croissante des nanotechnologies depuis les années 1970. Elles concernent des applications innombrables dans tous les secteurs: médecine, industrie pharmaceutique, cosmétiques, alimentation, énergie, textiles, technologie électronique... L'état de la connaissance dans ce domaine, bien que très lacunaire, permet cependant de penser que ces nouvelles technologies, et plus particulièrement les nanomatériaux aux propriétés particulières dues à leur taille et leur structure, présentent des risques potentiels pour la santé. Or, des études épidémiologiques ont démontré que ces nanoparticules pouvaient avoir des effets sur la santé.

Réf. PST2: axe 1 objectif 1 action 3

Acteurs: DIRECCTE - SST - CARSAT

Référent: veronique.tassy@direccte.gouv.fr

Objectifs

- Mettre en place une veille bibliographique permettant de préparer des modules d'information à destination des médecins du travail, agents de contrôle et salariés.
- Établir une cartographie des salariés concernés.
- Établir une veille sanitaire sur des populations de salariés exposés à de nouvelles techniques de production et à de nouvelles expositions. Le repérage des entreprises utilisatrices, des fabricants et des salariés exposés sera conduit à partir d'une méthodologie commune aux préventeurs.

Actions

- Repérer les populations de salariés exposées.
- Établir une surveillance médicale harmonisée.
- Faire systématiquement entrer l'exposition aux nanoparticules dans les grandes enquêtes épidémiologiques nationales afin que, s'il existe, le lien entre pathologie et exposition soit mis en évidence le plus tôt possible.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

Développer les outils de connaissance et de suivi

4 - Améliorer la connaissance des acteurs de la prévention sur le risque chimique et le règlement REACH.

Le règlement européen REACH a modifié fondamentalement la réglementation sur le risque chimique. Ce dispositif législatif vaste et complexe ne peut s'appréhender sans une formation adaptée des acteurs de la prévention des risques professionnels (producteurs, fournisseurs, utilisateurs...). Il convient donc d'améliorer leur connaissance et de rappeler la réglementation et les pouvoirs de l'inspection du travail notamment.

Réf. PST2: axe 1 objectif 2 action 5

Acteurs: DIRECCTE - DGT - Interministériel

Référent: gregory.menec@direccte.gouv.fr

Objectifs

Améliorer les connaissances sur les produits chimiques et leur mise en œuvre afin de renforcer la protection des travailleurs, et de façon plus large, la protection de la santé publique et celle de l'environnement contre les effets des produits chimiques.

Actions

- Poursuivre les actions de contrôle de la réglementation des produits chimiques en visant les points de contrôle suivants:
- effectivité des enregistrements et pré-enregistrements,
 - conformité des fiches de données de sécurité,
 - circulation de l'information,
 - autorisation,
 - restriction.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

Agir sur la formation

5 - Intégrer la santé sécurité au travail dans l'enseignement technique et professionnel.

Avec le soutien de la CARSAT, le Rectorat de Nantes a développé auprès des enseignants des filières professionnelles, des actions de formation à l'Enseignement de la Santé et de la Sécurité au Travail (ES&ST).

Le Plan Santé au Travail a révélé combien l'effort doit être poursuivi auprès des jeunes en formation qui seront demain les opérateurs, techniciens et responsables en entreprise.

L'amélioration continue de la Santé au travail dépend de l'attitude des jeunes envers la prévention des risques, de leur comportement au travail, de leur formation préalable et de la maîtrise acquise.

Réf. PST2: axe 1 objectif 3 action 8

Acteurs: Rectorat - Université de Nantes - CARSAT - DIRECCTE

Référent: claude.angora@ac-nantes.fr

Objectifs

Plusieurs acteurs régionaux (CARSAT, OPPBTP) ont déjà engagé des actions favorisant l'intégration de la santé et sécurité au travail dans des formations. D'autres formations sont intégrées dans le programme scolaire des établissements d'enseignement professionnel.

Les actions du PRST 2 conduites avec les partenaires régionaux sont transversales et poursuivent trois objectifs:

- Approfondir la connaissance sur l'effectivité des pratiques d'enseignement en ES&ST.
- Améliorer la prise en compte de l'enjeu ES&ST à tous les échelons de l'organisation de l'Enseignement professionnel.
- Engager rapidement les actions visant à améliorer le dispositif de formation actuelle en santé et sécurité au travail.

Actions

1. Une étude dans des établissements d'enseignement professionnel pour les secteurs BTP, industrie-productique ainsi que dans les CFA.
2. L'élaboration d'un plan d'amélioration de la Formation ES&ST dans la Formation à distance du rectorat (FOAD).

Une première étude avait été réalisée dans la filière hôtelière et c'est selon ce même schéma qu'elle a été étendue et lancée en novembre 2011 dans 6 établissements d'enseignement professionnel pour les secteurs BTP et Industrie (productique).

Les résultats seront communiqués aux acteurs concernés et par le canal des supports d'information notamment le site web ES&ST du Rectorat.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

AXE 2 POURSUIVRE UNE POLITIQUE ACTIVE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le PRST 2 appréhende la problématique des risques professionnels dans sa globalité.

Il approche plus spécifiquement les risques chimiques, cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) mais également les risques psycho sociaux, le risque routier (trajet et mission) et les risques liés au secteur du BTP.

L'enjeu, pour les partenaires du PRST 2, est de fédérer les acteurs de la prévention pour maintenir, voire relancer la mobilisation dans tous les secteurs concernés par les risques professionnels et rechercher la cohérence entre le PRST et le PRSE.

Risque chimique

Le Plan Santé au Travail indique que 4 à 8,5 % des cancers sont d'origine professionnelle.

6 - Améliorer la traçabilité de l'exposition des salariés aux produits phytosanitaires.

L'utilisation des pesticides est au cœur des préoccupations à la fois environnementales, de santé au travail, de santé publique.

Parmi les maladies professionnelles dont le lien avec une exposition aux produits phytosanitaires est suspecté, on trouve certains cancers: trachée-bronches-poumon, cerveau, pancréas... leucémies, lymphomes, myélome multiple... ou encore la maladie de Parkinson.

La région des Pays de la Loire est caractérisée par une grande diversité de ses productions végétales et animales et notamment par une grande diversité de cultures fortement consommatrices de produits phytosanitaires par unité de surface (vigne, arboriculture, maraîchage, horticulture).

Les pesticides (principalement des herbicides) sont également utilisés dans des secteurs non agricoles: collectivités territoriales, ferroviaire, emplois de services...

Des efforts de réduction des pesticides sont menés depuis plusieurs années dans ces secteurs: près de 50 % des communes ont engagé une démarche de réduction des pesticides, les collectivités ont réduit de 70 % les quantités de pesticides appliqués par rapport à 2000 (les départements de la Loire-Atlantique et de la Mayenne ayant même atteint l'objectif "zéro pesticide").

La formation et l'information sur l'utilisation durable des pesticides et les alternatives à leur utilisation constituent donc un réel enjeu, à la fois pour les secteurs agricoles et non agricoles.

Réf. PST2: axe 2 objectif 4 action 11

Acteurs: DIRECCTE

Référent: aenny.girardeau@direccte.gouv.fr

Objectifs

L'objectif principal est d'aboutir à ce que tous les salariés exposés, quel que soit le secteur d'activité, bénéficient de mesures de prévention et de suivi.

Actions

Elles s'articulent autour des éléments suivants:

- améliorer la connaissance des risques liés aux pesticides par les salariés,
- favoriser le recours aux bonnes pratiques et le choix de produits moins dangereux,
- développer le suivi des travailleurs exposés,
- améliorer la traçabilité des expositions.

Elles appellent d'autres actions envisagées, à l'étude ou en prévision, comme la détermination des publics non agricoles concernés et la réalisation d'un état des lieux des pratiques phytosanitaires et des actions de prévention engagées avec les partenaires et participants. Elles favorisent la synergie avec les médecins du travail et de prévention, pour un meilleur suivi médical des salariés exposés et une meilleure information des médecins sur la traçabilité des expositions pour les salariés.

Elles appellent des actions pérennes, d'information et de sensibilisation, auprès de tous les acteurs concernés.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

Activités de réparation automobile et de nettoyage industriel

7 - Informer et contrôler les secteurs de la réparation automobile et du nettoyage industriel.

L'enquête SUMER de 2003 a montré que les salariés de ces secteurs sont particulièrement exposés aux produits CMR.

Dans la réparation automobile, il s'agit du benzène, chromate de plomb, huiles minérales dégradées, fibres céramiques réfractaires, auxquels s'ajoutent les gaz d'échappement et les solvants de dégraissage.

Réf. PST2: axe 2 objectif 4 action 11

Acteurs: DIRECCTE - CARSAT - CNPA - MSA

Référent: stephanie.moreau@direccte.gouv.fr

Objectifs

Dresser un bilan de l'application des obligations réglementaires (dans le prolongement des campagnes de l'inspection du travail 2009-2010).

Identifier les manquements et poursuivre le travail d'amélioration des conditions de travail des salariés.

Actions

Rappeler aux employeurs leurs obligations, notamment par la prise en compte du risque chimique dans la démarche d'évaluation des risques professionnels.

Améliorer l'information des employeurs et des salariés sur les risques liés aux produits chimiques par des outils d'information (réunions de sensibilisation, plaquette sur la maintenance des systèmes de ventilation, brochure sur le risque chimique).



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

Activités exposant aux rayonnements ionisants

10 - Élaborer une charte d'optimisation des pratiques en radiographie industrielle.

L'évolution de la réglementation dans le domaine des rayonnements ionisants ainsi que les risques importants liés à la radiographie industrielle ont conduit les régions Bretagne et Pays de la Loire à réaliser une "charte d'optimisation des pratiques en matière de radiographie industrielle".

Réf. PST2: axe 1 objectif 1 action 1

Acteurs: DIRECCTE - LEEST - InVS

Référent: jean-yves.dubre@direccte.gouv.fr

Objectifs

Cette charte doit permettre d'identifier les différentes phases de travail, de définir les pratiques ainsi que l'engagement réciproque en matière de sécurité et de protection de la santé entre donneurs d'ordres et prestataires.

Elle devra être complétée par une approche ergonomique.

Actions

Élaboration de la charte interrégionale par un groupe de travail réunissant des institutionnels, des entreprises et des personnes qualifiées.

Promotion de l'engagement pour de bonnes pratiques et de la signature de la charte par le plus grand nombre de parties prenantes.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

Activités exposant à l'amiante

Les affections liées à l'amiante sont la 2^e cause de maladies professionnelles en France. En Pays de la Loire, 465 maladies professionnelles dues à l'amiante ont été reconnues en 2008.

8 - Réduire les expositions à l'amiante.

Bien que l'utilisation de l'amiante soit interdite en France, les salariés restent soumis à un risque d'exposition, en particulier dans le BTP (37,9 %), lors du retrait préalable à une démolition ou en cas de rénovation de bâtiments ou de maintenance. Dans la région Pays de la Loire, 33 % des maladies professionnelles liées à l'amiante concernent les professions du second œuvre du bâtiment.

Réf. PST2: axe 2 objectif 4 action 11

Acteurs: DIRECCTE - DREAL - CARSAT - ARS - OPPBTP - Branches professionnelles...

Référent: jerome.beillevaire@direccte.gouv.fr

Objectifs

Renforcer l'information et la formation des professionnels et la sensibilisation du grand public sur le risque amiante.

Actions

Information et formation concentrées sur les TPE et les PME du BTP, particulièrement les activités de plomberie, chauffage, couverture, électricité, et plus globalement sur les activités et interventions sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

Risques psychosociaux (RPS)

11 - Prévenir les risques psychosociaux liés au travail: état des lieux, modalités d'intervention.

Souvent résumés par simplicité sous le terme de "stress", ils recourent en réalité des risques professionnels d'origine et de nature variées qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés.

Sous l'appellation RPS, on entend stress mais aussi violences internes (harcèlement moral, harcèlement sexuel) et violences externes (exercées par des personnes extérieures à l'entreprise à l'encontre des salariés).

L'employeur est tenu d'agir sur les déterminants des risques psychosociaux dans son entreprise, sans violer l'intégrité psychique des intéressés.

Il existe 4 principaux facteurs à l'origine des RPS:

Les exigences du travail et son organisation: autonomie dans le travail, degré d'exigence au travail en matière de qualité et de délais, vigilance et concentration requises, injonctions contradictoires.

Le management et les relations de travail: nature et qualité des relations avec les collègues, les supérieurs, reconnaissance, rémunération, justice organisationnelle.

La prise en compte des valeurs et attentes des salariés: développement des compétences, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, conflits d'éthique.

Les changements du travail: conception des changements de tout ordre, nouvelles technologies, insécurité de l'emploi, restructurations.

En 2009 en Pays de la Loire, 14 700 personnes ont présenté une souffrance psychique liée au travail, 36 % des invalidités pour troubles psychiatriques étaient en lien avec le travail, 25 % des salariés se déclarant "tendus".

Réf. PST2: axe 2 objectif 4 action 13

Acteurs: DIRECCTE - CARSAT - ARACT - ARS - SST - Consultations Pathologies Professionnelles

Référent: jean-yves.dubre@direccte.gouv.fr

Objectifs

Développer des réseaux d'appui aux entreprises et aux salariés.

Actions

Il s'agit d'une action générale structurée autour de 3 éléments:

- Recenser les personnes ressources et institutions capables de connaître et faire état de la situation et de l'évolution des RPS en Pays de la Loire.
- Connaître les modalités d'interventions actuelles ou récemment mises en place.
- Évaluer ces interventions et proposer des améliorations.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

Risque routier

12 - Prévenir le risque routier au travail.

En France, la route reste la première cause de décès au travail.

En termes d'accidents de la route liés au travail, il convient de distinguer les accidents de trajet et les accidents de mission, ce dernier étant un risque professionnel à part entière.

En 2009, pour le seul régime général de la Sécurité sociale, on a dénombré en Pays de la Loire, 1036 accidents (dont 5 mortels) et 4766 accidents de trajet (dont 16 mortels).

Le risque routier représente plus de la moitié des décès liés au travail et la part des deux roues motorisées en cause dans les accidents est supérieure à celle des voitures (37 % contre 35 %).

Réf. PST2: axe 2 objectif 4 action 14

Acteurs: CARSAT - DIRECCTE - ARS - OPPBTP - SST

Référent: guy.arrestier@carsatpl.fr

Objectifs

Réduire le nombre des accidents mission et trajet en sensibilisant les entreprises aux spécificités et à une meilleure prise en compte du risque routier professionnel: meilleur management des déplacements, des véhicules, des communications, des compétences.

Actions

Trois séries d'actions ont été engagées ou programmées en 2011:

- Actions favorisant la prise de conscience du risque routier professionnel avec une campagne nationale de la DIRECCTE vers des secteurs précis, les actions inscrites par l'OPPBTP dans son plan régional, le SSTRN et la Carsat.

- Actions relatives au risque mission avec la promotion d'outils par la Carsat auprès des flottes de véhicules utilitaires légers et la mise en place d'incitations financières.

- Actions spécifiques relatives au risque trajet avec la promotion et l'accompagnement des dispositifs collectifs de prévention du risque trajet (Club mobilité Nantes métropole, Les Co-mobiles 49, Les Co-mobiles 72).



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

14 - Améliorer la prévention des risques de chute de hauteur.

Au niveau régional, les chutes de hauteur sont à l'origine de 4 des 10 accidents mortels et de 25 % des journées d'arrêt de travail. En 2009, sur 23 accidents du travail (hors trajet) graves ou mortels 10 sont dus à des chutes avec dénivellement.

Les entreprises les plus touchées par les accidents graves et mortels sont les TPE et les PME jusqu'à 50 salariés effectuant des travaux en hauteur (charpente, couverture, travail sur échafaudage).

Réf. PST2: axe 2 objectif 4 action 16

Acteurs: DIRECCTE - OPPBTP - CARSAT - MSA

Référent: jerome.legrand@direccte.gouv.fr

Objectifs

Améliorer la prise en compte du risque de chute de hauteur à travers l'évaluation des risques professionnels.

Actions

Sensibilisation et information des TPE, PME et artisans, contrôles sur les chantiers de bâtiment visant plus particulièrement le travail en hauteur.

Par exemple, en 2011, dans le seul département de Loire Atlantique:

- 5 réunions ont été organisées avec la fédération régionale du bâtiment sur le thème des travaux en hauteur (rappel de la réglementation, évaluation des risques, plan d'action en découlant).

- 1 réunion a été tenue avec la CAPEB sur la question des protections en bas de pente.

- 1 campagne de contrôle des services d'inspection du travail a été effectuée sur 189 chantiers de logements collectifs. Les contrôles ont montré la non-conformité, voire l'inexistence, des protections pour les travaux en hauteur, avec 66 % des plans de travail et des travaux en toiture réalisés en infraction avec la réglementation.

- 1 courrier a été adressé à quatre fédérations professionnelles pour leur rappeler les obligations de sécurité de résultat qui pèsent sur les employeurs.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

Secteur du bâtiment et des travaux publics

13 - Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à l'intégration de la prévention dès la conception.

Au plan national, le secteur du bâtiment et des travaux publics concentre près de 9 % des salariés du régime général. Il représente à lui seul environ 18 % des accidents avec arrêt de travail et près de 30 % des décès. Les chutes de hauteur restent la principale cause d'accidents graves et de décès.

Le BTP reste très engagé dans la démarche de prévention des risques professionnels et bénéficie notamment de la présence d'un organisme spécifiquement dédié à la prévention, l'OPPBTP.

La prévention a permis de diviser par 3 le nombre d'accidents mortels au cours des 30 dernières années, mais la vigilance doit rester de mise face aux multiples facteurs de risques professionnels propres à ce secteur et qui mettent la logique générale de prévention à rude épreuve.

Réf. PST2: axe 2 objectif 4 action 16

Acteurs: DIRECCTE - OPPBTP - CARSAT - MSA

Référent: jerome.legrand@direccte.gouv.fr

Objectifs

Le PRST2 concentre ses actions autour de 3 objectifs:

- rendre effective l'intégration de la prévention des risques dès la conception et mieux impliquer les maîtres d'ouvrage,
- améliorer la prévention des risques de chutes de hauteur,
- améliorer la prévention des risques liés à la manutention.

Actions

Les donneurs d'ordre, les maîtres d'ouvrage de petites entités comme ceux ayant un parc immobilier important ne sont pas toujours au fait de leurs obligations en matière de prévention et de repérage des risques.

La prévention dans le BTP repose sur la concertation et la coordination en amont des parties prenantes: aménageur, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, coordonnateur SPS, pilote OPC (ordonnancement/planification/coordination), bureau d'études, entrepreneurs, concessionnaires des réseaux et infrastructures...

Elle repose également sur l'organisation des chantiers et des activités réelles, l'adoption de bonnes pratiques, le respect des différentes réglementations applicables.

Actions spécifiques réalisées auprès des maîtres d'ouvrage privés et publics, des associations de coordonnateurs et des entreprises, notamment par l'intermédiaire des branches professionnelles. En 2011: participation au salon des collectivités locales, intervention auprès de l'association des maires de Loire Atlantique, publication dans la Lettre du coordonnateur...



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

15 - Sensibiliser les acteurs de la prévention aux risques liés à la manutention.

Au cours de la construction de bâtiments, de chantiers de travaux publics... l'assemblage des matériaux et les déplacements de matériels nécessitent de nombreuses manutentions. À cette fin, des équipements de travail très divers sont utilisés comme les grues, les palans, les chariots automoteurs etc...

Dans le secteur du BTP, les masses en mouvement sont à l'origine de 2 des 10 accidents mortels du travail et 7 % des jours d'arrêt de travail.

Lors des accidents, l'organisation du chantier est en cause: approvisionnements, stockages, reprises, approvisionnement des postes de travail, adéquation des équipements de travail.

Toutes les manutentions, qu'elles soient manuelles ou mécanisées, doivent faire l'objet d'une évaluation des risques et d'un plan d'action adapté.

Réf. PST2: axe 2 objectif 4 action 16

Acteurs: DIRECCTE - OPPBTP

Référent: jerome.legrand@direccte.gouv.fr

Objectifs

Accompagner les acteurs de la construction pour améliorer la prévention des risques liés aux manutentions.

Actions

Sensibilisation des maîtres d'ouvrage, des coordonnateurs SPS et des entreprises sur la nécessité d'organiser les travaux de manutention à réaliser;

Actions à destination des fabricants, fournisseurs, clients (choix des moyens de manutention, nature des conditionnements...).



Flashez ce code pour télécharger la fiche action



Le défi est de sensibiliser les entreprises...



sensibiliser



AXE 3 ENCOURAGER LES DÉMARCHES DE PRÉVENTION DES RISQUES DANS LES ENTREPRISES, NOTAMMENT DANS LES PME ET TPE

Des entreprises encore peu sensibilisées aux risques

Les petites entreprises constituent une part très significative de notre tissu économique.

Selon une enquête, elles s'acquittent imparfaitement de leurs obligations au regard de la santé et de la sécurité et leurs performances en la matière peuvent être améliorées.

Alors que les risques professionnels frappent tous les secteurs d'activité et n'épargnent nullement les entreprises de taille modeste, il apparaît que ces entreprises sont moins bien sensibilisées aux risques professionnels et moins bien armées pour faire face à leurs obligations légales en la matière.

Selon une récente étude, 11 % des dirigeants d'entreprises de 10 à 50 salariés estiment que leur activité ne

présente pas de risques pour leurs salariés, opinion que partageraient 34 % des responsables d'entreprises de 1 à 9 salariés.

Par ailleurs, seuls 46 % de leurs dirigeants déclarent "disposer d'un document unique d'évaluation des risques à jour et ayant donné lieu à des actions de prévention" alors qu'il s'agit là d'une obligation légale.

Le défi est de sensibiliser ces entreprises qui représentent 98 % des entreprises relevant du régime général de la sécurité sociale et emploient au total quelque 7 millions de personnes et d'élaborer des démarches et des outils adaptés à leur spécificité.

Des solutions qui doivent être adaptées aux petites entreprises

Cette situation est le résultat de contraintes spécifiques auxquelles sont confrontées les petites entreprises. Les moyens manquent et les contraintes économiques jouent à plein.

Pour les dirigeants et les salariés de ces structures, "les questions de santé et de sécurité sont secondaires par

rapport aux impératifs commerciaux et financiers qui conditionnent la survie de leur entreprise".

Pour renforcer les démarches de prévention dans les PME et les TPE, la solution passe donc plutôt par la promotion d'outils, de méthodes et de procédures adaptées à leurs spécificités.

Accompagner les TPE et PME de la Région Pays de la Loire dans le diagnostic et la construction d'actions

Le PRST 2 décline cette action en trois actions ciblées :

- les troubles musculo squelettiques (TMS),
- les risques psycho sociaux (RPS),
- les conduites addictives.

16 - Aider les entreprises dans la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Le PST 2 rappelle que les TMS constituent la première cause de maladie professionnelle reconnue et sont en constante augmentation depuis dix ans: ils sont, à ce titre, un enjeu majeur de la prévention des risques professionnels.

Une étude régionale conduite dans les Pays de la Loire a révélé qu'un salarié sur 13 ressent des douleurs musculo-squelettiques quotidiennes. La même étude montre qu'un salarié sur 8 a un TMS du membre supérieur diagnostiqué par le médecin du travail.

Réf. PST2: axe 3 objectif 8 action 28

Acteurs: ARACT - CARSAT - OPPBTP - SST - DIRECCTE - Branches professionnelles

Référent: f.doreau@anact.fr

Objectifs

Susciter auprès des employeurs, une meilleure prise en compte des TMS dans leur entreprise et orienter leur décision vers la constitution d'un plan de prévention.

Actions

L'ensemble des actions engagées couvre un vaste champ et reprend, pour les dynamiser et les mettre en synergie, les actions mises en œuvre par les organismes ARACT, CARSAT, DIRECCTE, OPPBTP, SST, Organisations professionnelles:

- actions collectives portées par les services de santé au travail dans plusieurs entreprises de la région, action de sensibilisation avec la fédération de la coiffure auprès des professionnels de cette branche,
- actions d'information, de formation et de diffusion comportant notamment:
 - > interventions lors de sessions de formation ("Agir sur les TMS", formation CHSCT, congrès...),
 - > présentation du dispositif de formation-action dans les entreprises,
 - > participation à la manifestation "semaine de la qualité de vie au travail",
 - > réunions d'information auprès des entreprises au cours des sessions "prévention" des organisations professionnelles du bâtiment,
 - > réunions d'information des personnels des entreprises (23 réunions en 2011),
 - > sensibilisation des apprentis du BTP lors des sessions "100 min pour la vie" (en 2011: 25 sessions, 1 532 apprentis et 81 formateurs touchés),
- actions individuelles, en particulier:
 - > versement d'aides au titre du FACT (6 subventions accordées),
 - > accompagnement d'entreprises dans la construction d'un plan d'action TMS (88 entreprises concernées),
 - > élaboration d'un questionnaire "santé - TMS" expérimenté dans une entreprise.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action



17 - Accompagner les entreprises dans la prévention des risques psychosociaux (RPS).

Les évolutions de l'organisation du travail et les restructurations d'entreprises font peser sur les collectifs de travail et plus encore sur les individus des contraintes croissantes qui contribuent à l'augmentation des risques psychosociaux.

Ces risques peuvent être à l'origine de troubles divers plus ou moins graves (troubles de la concentration, troubles du sommeil, anxiété, TMS, syndrome dépressif...) et entraîner à terme des altérations de la santé.

En France, un salarié sur 6 estime être l'objet de comportements hostiles dans le cadre de son travail (Enquête Sumer de 2003).

Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité. Indépendamment de leurs effets sur la santé, les risques psychosociaux ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail...).

Réf. PST2: axe 3 objectif 8 action 28

Acteurs: ARACT - CARSAT

Référent: f.doreau@anact.fr

Objectifs

Améliorer la prise en compte par les entreprises des risques psychosociaux et les conduire vers une prévention effective de ces risques.

Actions

Actions d'appui intra entreprises et interentreprises (interventions d'accompagnement en entreprise, réalisation de suivis sur le terrain...). Actions d'animation de réseau vers les structures relais pour contribuer au développement de la capacité régionale d'intervention sur le champ des RPS (formation de consultants - 37 consultants formés en 2011 -, ateliers d'échanges de pratiques avec les consultants...).

Actions de formation en direction des partenaires sociaux et animation de groupes de travail.

Actions de diffusion (mise en ligne de supports, mise à disposition d'outils méthodologiques).



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

18 - Sensibiliser les entreprises aux risques liés aux conduites addictives.

Dans la région Pays de la Loire, le secteur des transports routiers compte 40 000 salariés dont 79 % de conducteurs routiers. Leurs conditions et leurs rythmes de travail peuvent les amener à consommer régulièrement de l'alcool, des médicaments, voire des produits illicites comme le cannabis. Ce constat a conduit la branche professionnelle des transports à engager une réflexion sur cette problématique qui a abouti à la réalisation d'un outil d'information et de sensibilisation.

Cette même problématique peut aussi concerner des salariés d'autres secteurs, exposés à des situations à forte charge mentale ou physique, voire les deux.

Réf. PST2: axe 3 objectif 7 action 26

Acteurs: DIRECCTE - ARS - AFT

Référent: joelle.barrat@direccte.gouv.fr

Objectifs

Diminuer le nombre d'accidents de travail mettant en cause les conduites addictives.

Cet objectif passe par un changement d'attitude de la part des salariés et des employeurs mais aussi par une prise en charge des comportements addictifs.

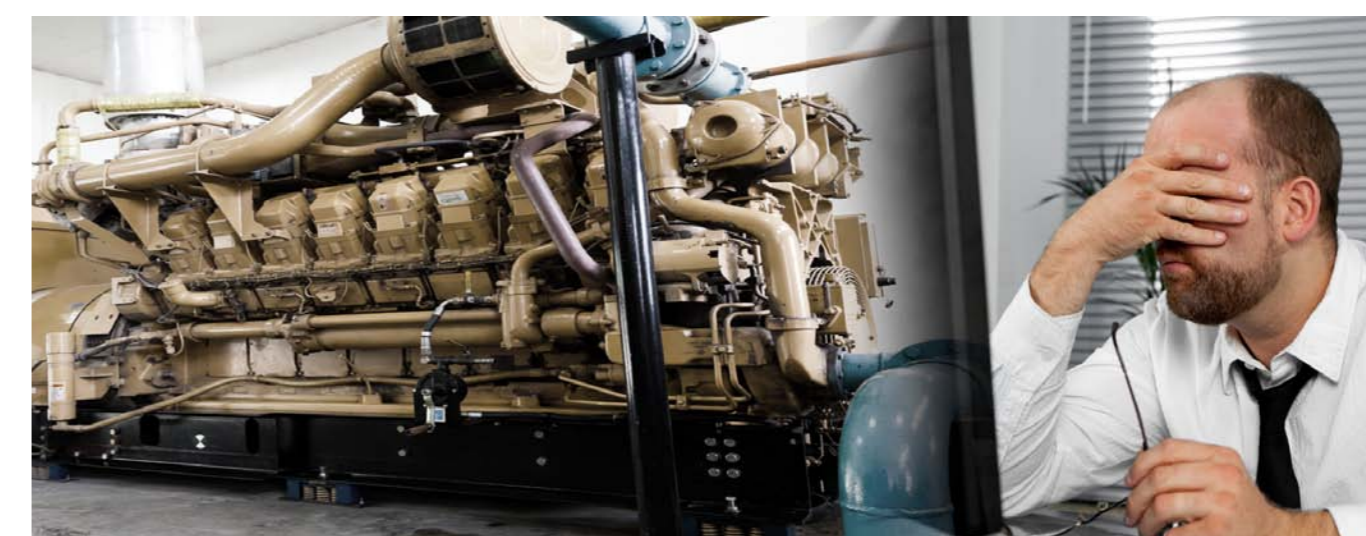
Actions

L'outil élaboré par l'AFT constitue une ressource qui sera déclinée et adaptée à d'autres branches professionnelles, parmi les plus concernées par les conduites addictives.

Il permet aux salariés de s'informer et de s'auto évaluer de manière anonyme, et il conduit les employeurs à une plus grande sensibilisation sur les risques engendrés par les conduites addictives de leurs salariés.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action



S'appuyer sur la réforme des services de santé au travail pour rénover le pilotage de la santé au travail et la gouvernance des SST

19 - Renforcer le rôle des services de santé au travail comme acteurs de la prévention.

La médecine du travail reste fortement ancrée dans une approche uniquement individuelle et médicale malgré la réforme de 2004 qui avait pour vocation de l'orienter vers la pluridisciplinarité. La nouvelle réforme de 2011 définit les missions des services de santé au travail et réaffirme son organisation en équipes pluridisciplinaires.

Réf. PST2: axe 3 objectif 10 action 32

Acteurs: SST-CARSAT-DIRECCTE-Organisations professionnelles

Objectifs

Elaborer et mettre en œuvre la réforme des services de santé au travail et les mobiliser sur les priorités définies en matière de santé et sécurité pour l'amélioration de la prévention.

Actions

À définir: dans l'attente de la parution de tous les textes d'application.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

“ pour l'amélioration des conditions de travail. ”

améliorer

AXE 4 PILOTAGE DU PLAN, COMMUNICATION, DÉVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION DES OUTILS POUR UNE EFFECTIVITÉ DU DROIT



La mise en œuvre du PRST 2 en Pays de la Loire repose sur quatre niveaux:

1 - La décision

Le Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels (CRPRP) est l'instance de consultation qui pilote le plan régional de santé au travail.

Ses missions sont précisées par l'article R.4641-30 du Code du travail.

Il élabore les diagnostics territoriaux dans le champ de la santé au travail, donne son avis sur les politiques menées par l'État dans le domaine de la prévention des risques professionnels et peut également faire des recommandations aux salariés et aux entreprises pour l'amélioration des conditions de travail.

Sa composition est fixée par arrêté préfectoral et il est présidé par le DIRECCTE (par délégation du préfet).

Il se compose de représentants de la DIRECCTE, de la DREAL, de l'ARS, de la CARSAT, de la MSA, de l'OPPBT, des partenaires sociaux et de personnes qualifiées.

Le PRST 2 s'inscrit dans un contexte institutionnel qui s'est modifié avec, notamment, la fusion des services d'inspection du travail et la création de la DIRECCTE, mais qui doit conduire à une plus grande efficacité. Il est la déclinaison du PST au niveau régional.

2 - L'animation et le suivi

Les actions du PRST2 sont retenues par le CRPRP. Leur suivi et leur état d'avancement sont examinés en comité restreint, composé de représentants des membres du CRPRP, et des pilotes d'actions ou porteurs de projet.

L'exécution du PRST 2 impose au cours du temps des adaptations et des modifications ainsi qu'une évaluation des résultats: tâches de suivi et de coordination assurées par la DIRECCTE.

20 - Assurer la coordination du PRST2 et le suivi des actions.

Afin d'élaborer un plan concret, réaliste en fonction des moyens de chacun et lisible par le plus grand nombre, le choix a été fait de décliner ce plan en un nombre limité d'actions qui pourront néanmoins être modifiées, adaptées en fonction des circonstances au cours des années 2011 à 2014.

Il convient de vérifier l'engagement des actions, de procéder éventuellement aux corrections et adaptations nécessaires et d'évaluer les résultats.

Réf. PST2: axe 4 objectif 11 action 33

Acteurs: DIRECCTE et partenaires du PRST2

Référent: laurence.gastineau@direccte.gouv.fr

Objectifs

- Installer le comité restreint de pilotage créé par le Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels et définir ses missions.
- Fixer le calendrier des réunions des comités restreints et pléniers.
- Procéder à un examen régulier et approfondi de l'avancée des travaux.

Actions

- Un planning de réunions.
- Des procès-verbaux de réunion à rédiger et à diffuser.
- Des actions rectificatrices à mettre éventuellement en place.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

3 - L'action

Les fiches action définissent les objectifs et les actions qui seront conduites dans le cadre du PRST2.

Il s'agit donc d'un niveau opérationnel qui réunit l'ensemble des acteurs concernés.

4 - La communication

> **La mise en œuvre du PRST2** concerne principalement les salariés, les employeurs et tous les acteurs de l'entreprise. Elle engage des acteurs publics et privés, tous concernés par la santé et la sécurité au travail.

Mais elle touche aussi un plus large public et appelle donc une communication maîtrisée et planifiée.

La majorité des actions du PRST 2, voire la quasi-totalité, met en œuvre des actions d'information avec les supports traditionnels que sont les réunions de concertation autant que les supports plus modernes qu'offre le numérique en passant par l'édition et les séances de formation.

En outre, l'ensemble des actions peut être consulté sur le site de l'ARS, "OSCARS", où elles sont mises en ligne depuis août 2011 (www.oscarsante.org).

Les actions mobilisent des groupes de travail rassemblant l'ensemble des acteurs concernés. Ils sont animés par le ou les pilotes des actions.

> Brochure "Travail et produits chimiques: liaisons dangereuses".

Élaborée au cours de l'année 2011 par un groupe de travail pluridisciplinaire et éditée à 3 500 exemplaires, elle est à disposition des publics depuis novembre 2011, consultable sur le site "www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/Prevention-des-risques-chimiques.html".

Il s'agit d'une brochure "grand public" de plus de 100 pages reprenant en 121 questions réponses les problématiques les plus courantes relatives aux agents chimiques dangereux et aux agents CMR. Elle constitue, par son approche originale, un appui pour les entreprises, notamment les PME et TPE, les salariés, les représentants du personnel et tous les acteurs de la prévention.

21 - Faire connaître et valoriser la démarche par des actions de communication.

Afin de faire connaître les démarches du PRST, des actions de communication sont élaborées en fonction des publics cibles. Le plan de communication peut être aménagé en fonction des actualités afin d'en augmenter l'efficacité.

Réf. PST2: axe 4 objectif 14 action 36

Acteurs: DIRECCTE et partenaires du PRST2

Référent: laurence.gastineau@direccte.gouv.fr

Objectifs

Mener des actions de communication médias et hors médias en direction de tous publics.

Actions

- Organisation d'un événement public.
- Publication sur site et actualisations.
- Édition et diffusion de plaquettes.



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

22 - Réaliser une brochure sur le risque chimique destinée au grand public.

Parmi les missions confiées aux services de l'Inspection du travail, celle qui consiste à informer les employeurs, les salariés et leurs représentants, sur des sujets comme le risque chimique, occupe une part de plus en plus importante, tant les sujets sont techniques et complexes juridiquement.

Réf. PST2: axe 4 objectif 14 action 36

Acteurs: DIRECCTE

Référent: alain.leduc@direccte.gouv.fr

Objectifs

Améliorer l'information des salariés, employeurs, représentants du personnel, médecins du travail sur le risque chimique et les CMR.

Actions

Éditer le guide "Travail et produits chimiques: liaisons dangereuses".



Téléchargez le guide en pdf (4 Mo)



Flashez ce code pour télécharger la fiche action

GLOSSAIRE

AFT.....	Association pour le développement de la Formation dans les Transports et la logistique.
AMEBAT.....	Association Médecine du travail Bâtiment.
ANSES.....	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
ARACT.....	Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.
ARS.....	Agence Régionale de Santé.
ASN.....	Autorité de Sûreté Nucléaire.
BTP.....	Bâtiment et Travaux Publics.
CARSAT.....	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail.
CFA.....	Centre de Formation d'Apprentis.
CMR.....	Cancérogène Mutagène Reprotoxique.
CNAMTS.....	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.
CNPA.....	Conseil National des Professions Automobiles.
CRPRP.....	Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels.
DARES.....	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques.
DGT.....	Direction Générale du Travail.
DIRECCTE.....	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.
DREAL.....	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
DREES.....	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (ministères sociaux).
FACT.....	Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail.
INRS.....	Institut National de Recherche et de Sécurité.
InVS.....	Institut de Veille Sanitaire.
LEEST.....	Laboratoire d'Ergonomie et d'Epidémiologie en Santé au Travail.
LEPI.....	Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées.
META.....	Microscopie Electronique à Transmission Analytique.
MSA.....	Mutualité Sociale Agricole.
OPPBTP.....	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics.
ORST.....	Observatoire Régional de Santé au Travail.
PQC.....	Plan Général de Coordination.
PME.....	Petites et Moyennes Entreprises.
PPSPS.....	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.
PRSE.....	Plan Régional Santé Environnement.
REACH.....	Règlement européen instaurant un système unique d'enregistrement (Registration), d'évaluation (Evaluation), et d'autorisation (Autorisation) des produits chimiques (CHemicals).
RPS.....	Risques Psychosociaux.
SAMOTRACE.....	SANTé Mentale Observatoire Travail Rhône Alpes, Centre.
SIST.....	Services Interentreprises de Santé au Travail.
SPS.....	Sécurité et Protection de la Santé.
SST.....	Services de Santé au Travail.
SSTRN.....	Services de Santé au Travail de la Région Nantaise.
SUMER.....	SURveillance MEdicales des expositions aux Risques professionnels.
TMS.....	Troubles Musculo-Squelettiques.
TPE.....	Très Petites Entreprises.
VLEP.....	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle.

Sources

Ce document a été élaboré grâce aux chiffres, études... des organismes suivants: INRS / CARSAT / CNAMTS / MSA / DARES / ARACT / OPPBTP / ORST / DIRECCTE Rhône Alpes.

Téléchargement des fiches

Si vous ne pouvez pas utiliser les QR codes de ce document, vous pouvez télécharger les fiches en vous connectant sur www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/prst.html



Travail et produits chimiques: liaisons dangereuses

de la démarche de prévention... à l'obligation de protection



Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Pays de la Loire

Le Plan Santé au travail 2010-2014 (PST2) s'inscrit dans la continuité du premier plan et passe par la mise en œuvre effective d'actions visant à prévenir les risques professionnels et le mal-être au travail, à réduire les accidents et les maladies professionnelles, à prévenir la pénibilité, l'usure due au travail et la dégradation de la santé, et à permettre le maintien dans l'emploi.

Pour tenir compte des spécificités locales, le PST2 est décliné en Plan Régional Santé au Travail 2 (PRST2) qui fixe, à partir des données et des réalités régionales, les objectifs, les actions et les moyens en matière d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail.

